

**Séance publique du conseil communal
du 7 avril 2022**

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Création d'une commission consultative communale concernant le pacte nature ;
3. Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack » ;
4. Approbation du compte de gestion 2020 ;
5. Approbation du compte administratif 2020 ;
6. Approbation d'un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites ;
7. Modification du règlement général de la circulation ;

Présences: M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absences : Mme Monique KUFFER et M. Jeff MULLER, conseillers, excusés.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Les contrats, conventions et compromis suivants ont été approuvés:

- Convention bipartite 2022 couvrant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 conclue entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la commune de Redange/Attert concernant le service d'éducation et d'accueil « Maison Relais Beiestack »;
- Acte de cession gratuite du 4 mars 2022 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch par lequel la société à responsabilité limitée « HNR project s.à.r.l. »

cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert des fonds d'une contenance de 78 centiares, inscrits à la section D du cadastre de la commune, sous le numéro 415/6053;

- Compromis de vente du 10 mars 2022 conclu avec M. Léon LAMBORELLE et Mme Marie Elise Munhoven de Lannen concernant la vente de la parcelle 25/1855 inscrite à la section A de Lannen du cadastre de la commune de Redange/Attert, d'une contenance totale de 32 ares, au prix total de 600.000,00.- €;
- Acte de cession gratuite du 7 avril 2022 par-devant Me. Laurent METZLER, notaire de résidence à Redange/Attert par lequel la société à responsabilité limitée « Immobilière J.P. MANGEN s.à.r.l. » cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert des fonds d'une contenance de 46 centiares, inscrits à la section E de Reichlange du cadastre de la commune, sous le numéro 223/1172;

•

Création d'une commission consultative concernant le pacte nature

Décision de constitution d'une commission consultative communale concernant le pacte nature nommée « Naturpaktteam ». Un appel de candidatures sera publié au Kropemann-Info.

Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack »

Le règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. Beiestack a été adapté. Une copie du règlement mis à jour peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Approbation du compte de gestion 2020

Approbation du compte de gestion 2020 conformément au tableau récapitulatif suivant :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	13'157'642.52	755'426.20

Total des dépenses	9'431'963.42	7'275'837.70
Boni propre à l'exercice	3'725'679.10	
Mali propre à l'exercice		6'520'411.50
Boni du compte 2019	10'788'663.52	
Mali du compte 2019		
Boni général	14'514'342.62	
Mali général		6'520'411.50
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 6'520'411.50	+ 6'520'411.50
Boni définitif	7'993'931.12	
Mali définitif		

Approbation du compte administratif 2020

Approbation compte administratif de 2020 conformément au tableau récapitulatif suivant :

Boni du compte de 2019	10'788'663.52
Recettes ordinaires	13'157'642.52
Recettes extraordinaires	755'426.20
Total des recettes	24'701'732.24
Mali du compte 2019	0.00
Dépenses ordinaires	9'431'963.42
Dépenses extraordinaires	7'275'837.70
Total des dépenses	16'707'801.12

BONI	7'993'931.12
MALI	

Approbation d'un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites

Un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites, dont copie pourra en être prise auprès de l'administration communale, a été approuvé.

Modification du règlement général de la circulation

Approbation de différentes modifications au règlement communal de circulation. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.